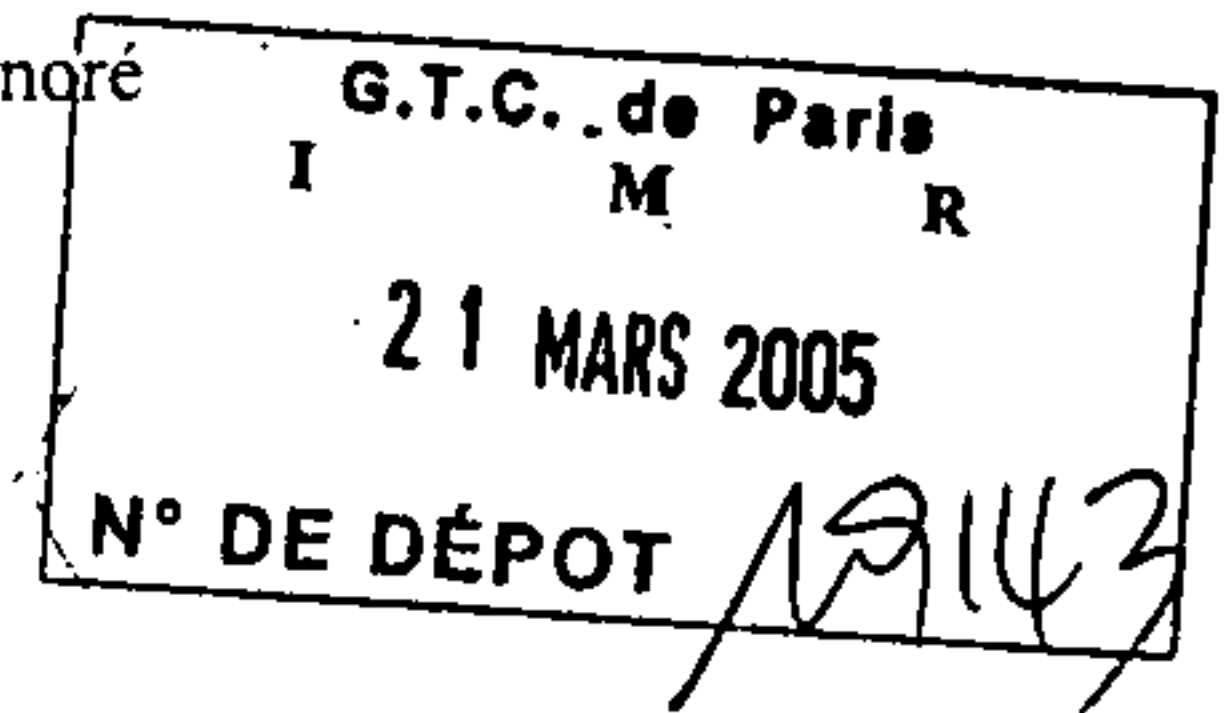


80 B 0168

" F.B.A. "
FERTE BOUCHER ET ASSOCIES
Société Anonyme
au capital de 100 000 euros
Siège social : 1, Rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

R.C.S. PARIS 353 976 202



**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 OCTOBRE 2004**

L'an deux mille quatre,

LE TRENTE OCTOBRE
à 14 heures

au siège social,

Les administrateurs de la Société « F.B.A. » FERTE BOUCHER ET ASSOCIES se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Dominique FERTE

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

- Monsieur Dominique FERTE, Président
- Monsieur Remi BOUCHER, Administrateur,
- Monsieur Philippe MOREL, Administrateur,
- Monsieur Eric VIET, Administrateur,

Est absent excusé :

- Monsieur Christophe KUNSCH, Administrateur,

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié au moins des administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Dominique FERTE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- Démission d'un administrateur, et d'un directeur général délégué.
- Pouvoirs pour formalités,

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

 Le Président du Conseil d'Administration informe le Conseil de la décision de Monsieur Christophe KUNSCH de démissionner de ses fonctions d'administrateur pour convenances personnelles et de directeur général délégué.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Christophe KUNSCH pour les services rendus à la société tout au long de son mandat.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant au moins égal au minimum légal et statutaire, le Conseil décide de ne pas pourvoir au remplacement de l'administrateur démissionnaire.

POUVOIRS POUR FORMALITES

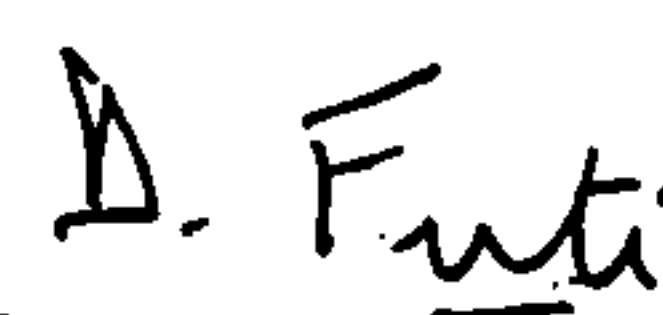
Le Conseil donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, en vue d'accomplir toutes formalités légales de publicité, y compris tout dépôt au greffe du Tribunal de Commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout de que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président
Dominique FERTE

Un administrateur


COPIE CERTIFIÉE CONFORME